

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

3 juin 2005, Vol. 2, n° 22

Section Institutions financières



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

1. Assureurs

1.1. Modifications au registre

- [Avis de modification de permis – ING NOVEX
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA](#)

2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

3. Coopératives de services financiers

ING NOVEX COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **ING NOVEX COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA** a été modifié pour y annuler la restriction pour la catégorie d'assurance « Bris des machines » qui limitait ses activités à la réassurance à l'intérieur du Groupe ING du Canada Inc. et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Frais juridiques *
- Garantie **
- Maritime
- Responsabilité

* (Activités limitées à la réassurance à l'intérieur du Groupe ING Canada Inc.)

** (Assurance caution limitée à la réassurance à l'intérieur du Groupe ING Canada Inc.)

Le représentant principal au Québec est M^{me} Chantal Denommée de ING Canada Inc., dont l'établissement d'affaires est situé au 1611, Crémazie est, 10^e étage, Montréal (Québec) H2M 2R9.

Le siège de la compagnie est situé au 5775 Yonge Street, Suite 600, Toronto (Ontario) M2M 4J1.

Fait à Québec, le 1^{er} juin 2005

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité,



Jean-Pierre April